

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	8 TER

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 Mars 2023

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 19

Le 4 Mars 2023 à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
22 Février 2023
Date d'affichage :
22 Février 2023

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette
Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur GAILLET Gérard
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

ABSENT :

Madame ZITO Josette
Monsieur CAVROS Henri
Madame HAMARD Angèle
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Date de convocation : 22 Février 2023
Date d'affichage : 22 Février 2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 –BUDGET CCAS

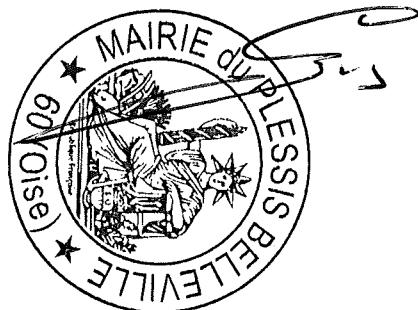
Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2312-1, faisant obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB).
Considérant que l'objectif est de permettre aux membres du Conseil Municipal de connaître les orientations budgétaires pour l'année de l'exercice.
Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une

délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L.2312-1 et L.332-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Après un large débat, les membres du Conseil Municipal DONNENT ACTE des orientations Budgétaires proposées et qui seront présentées en séance du CCAS le 9 Mars 2023.

Rapport d'orientation Budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, le 4 Mars 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Dominique SMAGUINE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE C.C.A.S.

Estimation pour les montants 2022 car compte en cours de validation par le percepteur

Investissement	2022
Dépenses	458
Recettes	59

Fonctionnement	2022
Dépenses	41972
Recettes	60144

Il n'y a pas de dettes au C.C.A.S.

Le budget s'équilibre, en général, grâce à la subvention d'équilibre versée par la Commune.

Résultat de fonctionnement : + 18.172 €

Déficit d'investissement : -399 €

Résultat net : +17.773 €

Soit une affectation du résultat de 400 €

Résultat net à reporter de fonctionnement de 17.772 €

Fonctionnement

Les principales Dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 sont les achats alimentaires pour l'Epicerie Sociale. La ligne budgétaire fêtes et cérémonies a permis d'acheter plus particulièrement les colis pour les personnes âgées.

Les principales Recettes de fonctionnement pour l'année 2022 sont les recettes générées par les ventes de l'Epicerie Sociale et les concessions cimetières ainsi que la participation habituelle ANDES soit 4366 €.

Investissement

Pour l'année 2022, nous avons dû acheter un frigidaire.

Les recettes d'investissement correspondent à l'excédent reporté 2021

Prévisions 2023

Prévisions Dépenses de fonctionnement C.C.A.S. pour l'année 2023 : Le maintien des dépenses à l'identique

Prévisions Dépenses d'investissement C.C.A.S pour l'année 2023 :

- Un montant de 2000 € sera demandé en cas de remplacement d'électro ménager
-

